

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

L. VACHER

Le recrutement dans ses rapports avec la population

Journal de la société statistique de Paris, tome 38 (1897), p. 298-304

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1897__38__298_0

© Société de statistique de Paris, 1897, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LE RECRUTEMENT DANS SES RAPPORTS AVEC LA POPULATION (1).

C'est désormais un fait acquis que notre population reste à peu près stationnaire et que notre natalité diminue graduellement depuis vingt ans. Dans la dernière séance de la Société, M. Bertillon a appelé l'attention de ses collègues sur les conséquences de la diminution du nombre des naissances au point de vue de la puissance militaire de la France.

Je viens à mon tour reprendre la question, en me basant sur les effectifs du recrutement : le ministère de la guerre publie chaque année un *compte rendu* des opérations du tirage au sort, qui forme une série de 80 ans, allant sans interruption de 1816 à 1895. J'ai complété le document administratif, en disposant en face des effectifs annuels du contingent les naissances de garçons qui ont fourni les classes, enfin la survivance à 20 ans propre à chaque classe et qui résulte du rapport des inscrits aux naissances mâles qui les ont fournis.

Il résulte de l'inspection même de ce tableau que, jusqu'en 1833, les effectifs des classes, sauf celles de 1818 et 1819, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, sont inférieurs à trois cent mille ; et qu'à partir de 1833, sauf pour quelques années exceptionnelles, ces effectifs dépassent ce chiffre limite ; mais ce qu'il importe de noter, c'est que dans la seconde période, qui part de 1833, la supériorité des effectifs des classes sur ceux de la première période se maintient, bien que le nombre des naissances mâles, après 1833, n'exécède pas sensiblement les naissances de la première période : c'est là l'indice d'une survivance plus considérable dans les générations nouvelles. La survivance moyenne, qui était de 59 p. 100 dans le premier tiers du siècle, s'est élevée pour les cinq dernières classes à 68 p. 100, et le nombre des inscrits dépasse aujourd'hui 330 000.

Tableau de la force des classes en France.

Classes.	Inscrits.	Années.	Nombre de naissances mâles.	Survivants pour 100 à 20 ans revolus.
1816	280 296	1796	»	»
1817	298 202	1797	»	»
1818	309 194	1798	»	»
1819	307 708	1799	»	»
1820	288 828	1800	464 562	62,17
1821	279 227	1801	473 496	58,97
1822	274 740	1802	476 266	57,66
1823	266 534	1803	469 928	57,71
1824	275 964	1804	470 901	58,60
1825	296 566	1805	471 458	62,90
1826	283 376	1806	471 786	60,06
1827	283 822	1807	475 716	59,66
1828	282 985	1808	469 623	60,26
1829	294 975	1809	481 934	61,20

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans la séance du 21 juillet 1897.

Classes.	Inscrits.	Années.	Nombre de naissances mâles.	Survivants, pour 100 à 20 ans révolus.
1830	294 593	1810	480 912	61,26
1831	295 975	1811	479 790	61,69
1832	277 477	1812	457 012	60,71
1833	285 805	1813	463 161	61,71
1834	326 298	1814	513 204	63,58
1835	309 376	1815	490 458	63,08
1836	309 516	1816	500 385	61,86
1837	294 621	1817	488 115	60,36
1838	287 311	1818	471 624	60,92
1839	314 521	1819	508 922	61,80
1840	300 717	1820	494 820	60,77
1841	300 822	1821	498 478	60,34
1842	304 222	1822	500 867	60,74
1843	304 998	1823	496 022	61,50
1844	308 900	1824	507 668	60,84
1845	300 775	1825	503 168	59,78
1846	307 091	1826	511 411	60,05
1847	304 905	1827	505 366	60,33
1848	305 124	1828	501 796	60,79
1849	304 023	1829	496 495	61,23
1850	305 712	1830	496 914	61,52
1851	311 218	1831	509 220	61,12
1852	295 762	1832	483 249	61,20
1853	301 295	1833	501 059	60,13
1854	306 622	1834	508 718	60,27
1855	317 855	1835	512 368	62,03
1856	310 289	1836	504 416	61,51
1857	294 761	1837	485 721	60,69
1858	305 339	1838	495 820	61,58
1859	306 314	1839	493 172	62,11
1860	312 204	1840	489 424	63,8
1861	321 455	1841	502 716	62,9
1862 (1)	323 070	1842	506 450	62,8
1863	325 127	1843	502 927	63,6
1864	321 561	1844	492 703	64,1
1865	326 095	1845	504 878	63,6
1866	312 078	1846	496 009	61,9
1867	292 750	1847	460 910	62,4
1868	309 756	1848	482 473	63,2
1869	328 385	1849	506 057	63,5
1870	304 024	1850	489 802	61,0
1871	314 053	1851	496 606	65,0
1872	303 810	1852	494 856	63,1
1873	296 504	1853	482 316	63,3

(1) Nous devons prévenir le lecteur qu'avant de calculer les coefficients de survivance à partir de 1862, nous avons dû apporter quelques corrections aux chiffres des naissances mâles, corrections nécessitées par l'annexion des deux Savoies et du comté de Nice en 1860, et de la perte des départements alsaciens-lorrains en 1871.

Pour l'Alsace-Lorraine, ses conscrits cessent de figurer sur nos séries d'inscrits à partir de 1871 ; il faut donc diminuer d'une certaine quantité le total des naissances françaises, de 22 000, chiffre moyen des naissances d'Alsace-Lorraine de 1861 à 1868 ; de même, il faut accroître le total des naissances mâles de 8 000, chiffre moyen des naissances savoisiennes de 1842 à 1862.

Classes,	Inscrits,	Années,	Nombre de naissances mâles.	Survivants pour 100 à 20 ans révolus.
1874	283 568	1854	473 834	61,6
1875	279 846	1855	463 440	62,4
1876	294 382	1856	488 371	62,1
1877	286 107	1857	482 336	61,1
1878	295 924	1858	496 492	61,3
1879	316 662	1859	522 116	62,3
1880	306 883	1860	489 616	64,4
1881	309 689	1861	514 735	62,8
1882	312 924	1862	510 311	64,1
1883	313 951	1863	518 581	63,3
1884	309 097	1864	516 160	62,8
1885	306 854	1865	515 345	62,2
1886	316 090	1866	516 136	63,9
1887	308 245	1867	514 369	62,6
1888	295 707	1868	503 502	61,4
1889	310 275	1869	485 883	63,8
1890	300 247	1870	482 775	62,1
1891	277 425	1871	422 879	65,4
1892	343 651	1872	494 481	69,5
1893	330 138	1873	484 751	66,7
1894	337 109	1874	489 622	68,8
1895	331 368	1875	487 281	68,0

On est amené à se demander quelle cause a produit cette heureuse augmentation du nombre de nos conscrits ; il y en a plusieurs. Et d'abord, la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité ; elle a eu un double résultat : premièrement d'accroître le nombre des naturalisations d'étrangers ; le chiffre moyen des naturalisations, qui était, avant la loi, de 1880 à 1889 de 725 par an, s'est élevé depuis 1889 à 5 000 ; en second lieu, le paragraphe 3 de cette loi qui donne la qualification de Français à l'individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né et à celui qui, né en France d'un étranger, y est domicilié à l'époque de sa majorité, a eu une influence immédiate et marquée sur le chiffre du recrutement. En effet, avant 1889, le nombre des étrangers inscrits sur les listes du recrutement était en moyenne de 2 500, sur lesquels environ 4 200 excipaient de l'extranéité et se trouvaient rayés sur les listes, tandis qu'aujourd'hui le nombre des étrangers est de 5 500 en moyenne, sur lesquels environ 40⁰ seulement réclament la radiation.

De ce chef-là, les effectifs annuels du recrutement se trouvent accrus chaque année d'environ 4 000 hommes, mais cette explication n'est pas suffisante pour rendre compte de l'accroissement du nombre des conscrits, accroissement qui varie entre vingt et vingt-cinq mille individus par an. Il y a donc une autre cause dont l'action se fait sentir ici, et cette action est mise en évidence par le tableau de la survivance à vingt ans que j'ai calculée pour chaque laps de temps. Les classes qui se sont succédé devant les conseils de revision depuis 1870 jusqu'à 1890 dérivent des naissances mâles constatées de 1850 à 1870 ; au contraire, les contingents examinés depuis 1890 dérivent des naissances de garçons relevées dans la période qui a suivi la guerre ; eh bien, il est remarquable que les contingents de la première période, quoique correspondant à des chiffres de naissances plus élevés que dans la seconde, fournissent moins d'inscrits à vingt ans révolus que ceux cons-

tatés depuis 1890, déduction faite des étrangers que la loi nouvelle de 1889 inscrit sur les listes : la survivance à vingt ans s'est notablement accrue ; même pour la classe 1891, correspondant à l'année 1871, bien que le chiffre des conscrits soit tombé à 277 425, chiffre le plus bas observé depuis 1832, la survivance des conscrits est encore de 65,4 p. 100, tandis que sous l'Empire, avec les plus forts contingents, la survivance n'a pu dépasser 64 p. 100 au maximum.

Ainsi, nous avons plus d'enfants de la naissance à vingt ans qu'on ne le faisait autrefois, la raison en est que la mortalité a diminué graduellement à tous les âges de cette période, mais surtout dans la première enfance, c'est-à-dire de la naissance à deux ans. Cela est si vrai que, si au lieu de s'arrêter aux chiffres d'ensemble pour la France entière, on descend aux détails et qu'on étudie la survivance à vingt ans par département, on constate que ce sont les départements où la survivance est la plus considérable, qui perdent le moins d'enfants dans les premières années de la vie. Il y a plus de 25 ans, M. Bertillon père avait fait la remarque que la mortalité des nourrissons de 0 à 1 an est exclusivement faible dans la Creuse, à peine 12 pour 100 naissances vivantes. Comme il savait que j'étais originaire de la région du plateau central, il m'en demanda la cause ; je lui dis qu'à mon avis, cette faible mortalité devait tenir à ce fait, que dans ce département à forte émigration périodique masculine, la femme n'émigrerait pas et restait attachée au foyer domestique, nourrissant elle-même les enfants, comme chez les anciens Germains (1). Eh bien, la Creuse est un des départements où la survivance à 20 ans est la plus forte : 75 p. 100 naissances mâles vivantes.

Au contraire, dans les départements du Nord et de la Seine-Inférieure la survivance à 20 ans s'abaisse à 57 p. 100 (période de 1886 à 1889) : ce sont des départements qui ont une forte mortalité infantile due au développement de l'industrie, qui est un obstacle sérieux à l'allaitement maternel. Dans la Seine-Inférieure, la proportion des décès de 0 à 1 an est de 26 p. 100 naissances vivantes ; de même dans les départements de la rive méditerranéenne, les Bouches-du-Rhône, le Var, le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, où la mortalité de l'enfance est excessive (j'en ai indiqué la cause dans le *Journal* de notre Société [numéro d'août 1876]) ; la survie moyenne des jeunes gens à 20 ans ne dépasse pas 52 p. 100, et tombe même jusqu'à 47.

Ainsi, malgré l'affaiblissement bien constaté de la natalité, il y a depuis quelques années un accroissement du nombre des conscrits, parce que la mortalité de l'enfance diminue : nous commençons à ressentir les heureux effets de la loi Roussel sur la protection de l'enfance. A la vérité, la loi Roussel n'a été promulguée qu'en 1874, et le relèvement du coefficient de survivance se manifeste déjà sur les générations nées dès avant cette date, mais il faut songer que la loi de 1874 avait été précédée par une campagne de quinze ans sur la mortalité infantile, campagne ouverte devant l'opinion publique, à l'Académie de médecine, à l'Académie des sciences et dans la presse, et la loi Roussel ne fut que le couronnement de cette campagne en 1874.

Voilà donc une loi sociale qui, en sauvant un plus grand nombre d'enfants, a pour résultat d'accroître nos effectifs annuels de conscrits de vingt à vingt-cinq

(1) *Sua quemque mater (puerum) uberibus alit, nec nutricibus aut ancillis delegantur* (Tacit., *Germ.*, XX).

mille jeunes gens. Il y a une indication évidente pour l'administration à en surveiller l'exécution, qui laisse encore à désirer. Dans un certain nombre de départements, les ressources inscrites par les conseils généraux sont insuffisantes pour assurer le service de protection, il faut que ces départements, en petit nombre du reste, soient invités à assurer le fonctionnement régulier de la loi (1). Si nous gagnons seulement deux points, si le taux de la mortalité infantile, qui est aujourd'hui de 16 p. 100 naissances vivantes, est abaissé à 14, et il peut l'être, puisqu'en Écosse et dans les Pays scandinaves, il est encore plus bas, 12 p. 100, nous avons l'espoir d'accroître par cette réduction de la mortalité nos contingents annuels de vingt à vingt-cinq mille conscrits, et nous arriverons ainsi à atténuer les tristes effets de la dépopulation.

Par la longue période d'années qu'il embrasse (1816 à 1896), par le soin avec lequel il est préparé à l'aide de données de l'état civil, le compte rendu du recrutement est un des documents démographiques les plus précieux dont nous disposions : il donne lieu à un certain nombre d'observations que nous croyons devoir résumer ici.

Tout d'abord, nous constatons un relèvement dans l'effectif des classes de 1818 et 1819, par rapport aux classes qui précèdent ou qui suivent. Ces classes correspondent pour les naissances aux années 1798, 1799. L'état civil n'a commencé d'être publié en France qu'à partir de 1800 ; nous ignorons quel est le chiffre des naissances qui correspond aux dernières années du siècle passé ; mais il dut être considérable, à cause du grand nombre de mariages qui fut provoqué par la loi du 19 fructidor an VI, la loi de conscription du général Jourdan. Un des articles de cette loi exonérait du service militaire les jeunes gens mariés au moment du tirage au sort. Dans ma commune, où j'ai fait un relevé des actes de l'état civil depuis 1675, le nombre des mariages, qui était, année moyenne, de 22 vers la fin du XVIII^e siècle, monta à 56 en l'an VII, et la moitié des garçons mariés n'avait pas vingt ans. Le même fait dut se produire ailleurs, ce qui amena un relèvement sensible des naissances.

La classe de 1832 se trouve en déficit par rapport à celles qui précèdent et qui suivent ; elle répond à l'année 1812, où le blé s'était vendu jusqu'à 34 fr. l'hectolitre. Nous constatons un affaissement aussi marqué dans les classes de 1837 et 1838, répondant pour les naissances aux années 1817 et 1818, où le prix du blé (en 1817) monta à 36 fr. l'hectolitre. En outre, il y eut disette de vin, les vignes ayant coulé en 1816 (2) ; le chiffre des naissances s'en ressentit, conformément à l'observation du physiologiste Haller : *Sine Cerere et Baccho friget Venus*.

Ce ne fut pas le seul résultat produit par la disette de 1817. Sur les conscrits nés dans cette année, il fallut examiner un plus grand nombre de jeunes gens pour former le contingent, tant il y avait de non-valeurs ; le compte rendu du recrutement de 1837 en porte la trace : il y eut 18,5 par 100 conscrits exemptés pour infirmités ou faiblesse générale de constitution, proportion qui dépassait beaucoup la moyenne, en sorte que, par le fait de la famine, il y eut à la fois déficit dans le

(1) Un crédit annuel est inscrit au budget du Ministère de l'intérieur pour la protection des enfants en bas âge ; il figure au budget de 1897 pour une somme de 840 000 fr., les conseils généraux votent une somme à peu près égale, ce qui représente une dépense totale de 1 700 000 fr. environ.

(2) Le chiffre des entrées en vin à Paris, qui était, année commune (1810-1820), de 718 000 hectolitres, tomba à 417 000 en 1817 (*Recherches statistiques sur la ville de Paris*, tome 1^{er}).

chiffre des naissances et par suite des conscrits et déchet dans la qualité physique de la génération.

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que ce déficit de la classe de 1837 se répercute vingt ans plus tard sur la classe de 1857, et quarante ans après sur celle de 1877, dont les effectifs sont notablement inférieurs à ceux des années qui précèdent et qui suivent. Il sera intéressant de savoir si la classe de 1897 qui se présentera à la revision en 1898 portera encore la trace du déficit originaire de 1817.

Ce ne sont pas seulement les disettes qui après vingt ans font varier la force des classes : les guerres et les épidémies exercent une influence analogue. Le choléra de 1853-1854 se traduit par une dépression marquée sur les conscriptions de 1873 et 1874. La guerre de Crimée fit tomber à 279 000 l'effectif des conscrits de 1875, chiffre inférieur de 25 000 à la moyenne de cette époque. La conscription de 1891, correspondant à la guerre de 1870-1871, ne fournit que 277 425 conscrits, chiffre qui eût été bien plus bas, si, comme nous l'avons fait remarquer, la survivance à vingt ans n'eût été en voie d'amélioration.

On voit donc que les variations dans la force des classes ne sont pas l'effet du hasard ; elles sont tout comme la répercussion des faits politiques, sociaux et économiques qui se produisent, et nous avons vu, par l'exemple de la disette de 1817, que l'effet peut retentir sur plusieurs générations.

Je donne ici, comme élément de comparaison, les indications suivantes sur le recrutement à l'étranger. L'Italie examine 290 000 conscrits, avec une survie de 56 p. 100 à vingt ans ; l'Autriche-Hongrie, 350 000 ; la Belgique, 63 000, avec une survie de 65,5 p. 100 ; l'Allemagne, 485 000 avec une survie de 54 p. 100. Toutefois, le chiffre de 485 000 est considérablement réduit par les émigrations non autorisées, au nombre de plus de 30 000, et par les réfractaires, dont le chiffre dépasse 12 000. La Russie a examiné, en 1894, 890 393 conscrits de 21 ans dans les 50 gouvernements d'Europe : la survie est de 49 p. 100 pour l'ensemble de l'empire russe, l'effectif total des conscrits a été de 1 048 029 dans cette même année.

Le compte rendu du recrutement nous apprend que le nombre des conscrits réfractaires ou déclarés insoumis s'élève en moyenne à 2 200, proportion qui ne varie guère. Ce n'est pas un chiffre excessif, surtout si on le rapproche de ceux que nous fournissent les statistiques militaires de l'étranger. En Allemagne, il s'élève à 12 000 ; en Alsace-Lorraine, il atteint jusqu'à 28 p. 100 de l'effectif des conscrits de ces deux provinces ; en Italie, la levée de 1894 a fourni 21 398 insoumis, soit près de 6 p. 100 de la classe. Toutefois, il y a à noter pour notre pays cette particularité, que le nombre des insoumis est surtout considérable dans certains départements de la frontière. Dans quelques départements du centre, il n'y a pas de réfractaires ; dans le département des Basses-Pyrénées, on a relevé en 1895 jusqu'à 456 insoumis, presque le quart des insoumis de toute la France ; Paris pour 23 447 conscrits ne compte que 154 insoumis dans la même année : il y a là un détail qui mérite d'attirer l'attention de l'administration.

On sait que, durant la revision à laquelle les conscrits sont soumis, on les interroge sur la question de savoir s'ils savent lire et écrire. Cette enquête, qui se pratique depuis 1828, est consignée dans les comptes du recrutement et fournit la meilleure statistique que nous ayons sur le degré d'instruction de la population. Les pays étrangers nous ont suivis dans cette voie. La dernière revision de 1896 fournit 17 177 jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire sur 331 368 conscrits, soit 5,2

p. 100 d'illettrés ; le compte rendu de 1828 donne 55,5 p. 100 d'illettrés. Dans certains départements, l'instruction a marché plus vite que cette moyenne. La Corrèze qui, au moment où le baron Dupin publia sa célèbre carte de la *France obscure et de la France éclairée*, figurait avec la teinte la plus foncée et comptait 83 p. 100 d'illettrés, n'en compte plus aujourd'hui que 7 p. 100 et serait encore plus avancée, si les commissions scolaires remplissaient sérieusement leur mandat.

L'Italie compte (armée de terre, classe de 1892) 39,66 p. 100 de soldats ne sachant ni lire ni écrire : la Russie, 60,2 p. 100 (classe de 1894) ; la Belgique, 15,5 p. 100 (classe de 1893) ; l'Allemagne 0,22 p. 100 (recrutement de 1895).

Je relève dans le compte rendu un dernier détail en apparence insignifiant, mais qui a son importance. Le document publié par le ministre de la guerre indique le nombre des séances employées par les conseils pour la revision des conscrits et la durée moyenne de ces séances : il résulte de ces données que le temps consacré à l'examen d'un conscrit est pour 1896 de une minute et 19 secondes au maximum. Ce n'est vraiment pas assez, quand il y a, et c'est souvent le cas, des signes suspects du côté des organes respiratoires ou du cœur. Il en résulte que, chaque année, un grand nombre de jeunes soldats insuffisamment examinés n'arrivent au régiment que pour entrer à l'hôpital, et que les médecins militaires sont dans la nécessité de réformer environ 12 000 soldats après un séjour de plusieurs mois, préjudiciable à leur santé et aux intérêts du Trésor : l'État de ce chef éprouve une perte de 8 à 10 millions ; en Allemagne, le mal est atténué, grâce aux deux revisions que les conscrits subissent successivement avant d'être incorporés : aussi nous réformons chaque année par le congé de réforme n° 2, 9,2 p. 100 de notre effectif, tandis qu'en Allemagne la proportion des réformés n'est que de 4,8 p. 100.

L. VACHER.